

Aix en Provence, 07/12/2020

## Nouvelles décisions sanitaires

**!! Les directives peuvent évoluer selon la situation de l'épidémie de covid-19 !!**

### Pratiques en groupe

#### Références

Site du Ministère des Sports, le 4 décembre

<https://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/article/application-des-decisions-sanitaires-pour-le-sport>

Tableau des préconisations

<https://sports.gouv.fr/IMG/pdf/decisionssanitairesport28112020.pdf>

Décret n° 2020-1454 du 27 novembre 2020 (Voir Art. 42.-I.)

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042574467?r=MLwqZdDJAS>

#### **Pratique en plein air :**

- Sur la voie publique en groupe de 6 personnes maximum, ce nombre incluant l'animateur.
- Dans les équipements sportifs de plein air (stade, terrains extérieurs...) le nombre de pratiquants n'est pas fixé. Il est fixé par l'organisateur dans le respect des prescriptions sanitaires (distanciation physique, gestes barrière, etc.) Les vestiaires sont fermés.

#### **Pratique dans les équipements fermés :**

- les activités physiques des personnes munies d'une prescription médicale ou présentant un handicap reconnu par la maison départementale des personnes handicapées ;

**Dans tous les cas dans le respect des protocoles sanitaires**, avec une distanciation de 2 mètres entre chaque pratiquant et avec une attestation de déplacement dérogatoire.

Pas de port du masque pendant l'activité uniquement.

Lavage des mains au gel hydroalcoolique.

Les « cas contact » et de toutes les personnes présentant des symptômes de Covid ne peuvent participer.

Tenue d'un registre nominatif des pratiquants et de leurs coordonnées, et avec les horaires de présence. Si vous un de vos pratiquants est testé positif, avertissez les autres pratiquants ayant participé au cours et contactez l'Agence Régionale de Santé.

Nous vous conseillons :

Eviter les « brassage » des pratiquants donc les groupes doivent être constitués.

Pas de partage de boissons ou de nourriture, prévoir une poubelle pour jeter les masques usagés. L'équipement personnel (coussin etc.) doit être apporté par chacun et ne peut être partagé.